



Pret non rendu entre amis

Par **gretel5223**, le **28/05/2023** à **09:29**

Bonjour,

Hier j'ai prêté de l'argent à un ami (300€), lui faisant confiance je n'ai pas demandé de document qui atteste que je lui ai prêté cet argent. Or j'ai des messages qui montrent que nous nous sommes rejoins pour ces 300€ et j'ai retiré les sous juste avant de le voir.

Mais que fût ma surprise lorsque ce matin j'ai vu qu'il m'avait supprimé des réseaux !! plus de nouvelles de lui, il ne répond pas.

J'ai enregistré les messages envoyés qui disent qu'on s'est rejoint hier mais je ne sais pas si cela suffira pour me faire rembourser et étant étudiant j'ai besoin de ces sous qu'il aurait du me rembourser au début du mois...

Par **jodelariege**, le **28/05/2023** à **09:38**

bonour

le problème va etre la preuve du pret

il ne suffit pas de se rencontrer pour avoir la preuve que vous lui avez prêté de l'argent

vous connaissez son adresse?

Par **gretel5223**, le **29/05/2023** à **20:41**

Merci pour votre réponse.

Malheureusement non, je sais dans quels environs il habite seulement.

Dans les messages il est notifié que nous nous sommes rencontrés dans le but que je lui passe les 300€

Et j'ai retiré les sous juste avant lui les avoir donné

Pensez-vous que ce ne sont pas des preuves suffisantes ?

Merci d'avance

Par **jodelariege**, le **29/05/2023** à **20:50**

je ne pense pas que cela soit suffisant

et un ami dont vous ne connaissez pas l'adresse n'est pas un ami mais une vague connaissance

à l'avenir évitez de prêter de l'argent à de presque inconnus et même à de véritables amis si vous n'avez pas les moyens de prêter. on n'est pas obligé de prêter de l'argent surtout quand on n'a pas d'argent

Par **Marck.ESP**, le **29/05/2023** à **20:51**

Bienvenue et bonsoir

Cette personne dont vous ne savez qu'à peu près où elle habite, ne peut être un ami.

N'espérez pas trop, car comme dit JO, vous n'avez aucun reçu, aucune reconnaissance de dette de sa part.

Par **gretel5223**, le **29/05/2023** à **21:07**

Merci encore pour vos retours rapides

D'accord je comprends or je pensais qu'il me rembourserait puisque nous sommes dans la même classe en BTS et que nous allons nous revoir l'année prochaine

J'avais donc aveuglément confiance en lui mais j'ai eu tort de ne pas avoir fait un papier signé..

J'ai juste une dernière question

Comment peut-on prouver juridiquement une amitié avec une personne ?

Par **jodelariege**, le **29/05/2023** à **21:18**

on ne peut pas prouver juridiquement une amitié

Par **janus2fr**, le **30/05/2023** à **18:33**

[quote]

Dans les messages il est notifié que nous nous sommes rencontrés dans le but que je lui **passe** les 300€

[/quote]

Bonjour,

Il est noté "passe" ? Difficile alors de savoir si c'est un projet de prêt ou de don !

[quote]

puisque nous sommes dans la même classe en BTS et que nous allons nous revoir l'année prochaine

[/quote]

L'année scolaire est déjà terminée ???

Par **gretel5223**, le **30/05/2023** à **19:01**

Il n'est pas noté « passe » mais il n'est pas clairement écrit que c'est un prêt puisque nous avons convenu de cela avant

Et non, l'année scolaire n'est pas officiellement terminée mais nous sommes en stage jusqu'à la fin de l'année donc nous ne nous voyons plus tous les jours.

De plus, il n'a pas trouvé de stage et le lycée a récemment dit que ceux qui n'avaient pas validés toutes leurs semaines de stage conformément à la réglementation de l'examen ne pourraient pas se réinscrire en 2eme année.

Donc il ne devrait pas être présent l'année prochaine, je pense qu'il joue de ça et qu'il se dit qu'on ne se reverra plus et qu'il peut garder l'argent..